

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



**DEUXIÈME PHASE DU PROJET DE GESTION DES EAUX
PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
(PROGEP 2)**

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGÉ DE L'ÉLABORATION
D'UN MANUEL DE PROCÉDURES ET DE GUIDES POUR LE
RENFORCEMENT DE L'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS
DE BASE DANS L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE
DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES**

Avril 2022

PROGEP 2

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Caractérisées par une forte expansion urbaine peu contrôlée, les villes de Pikine et de Guédiawaye subissent les conséquences désastreuses des épisodes d'inondations causés par l'occupation des zones basses et humides non aedificandi et l'absence de systèmes adéquats de drainage des eaux pluviales. Des pertes en vies humaines, des déplacements de populations sinistrées, des cas d'abandons scolaires et de prolifération de maladies hydriques marquent, depuis des décennies, la banlieue dakaroise à chaque hivernage.

Les statistiques fournies par la Facilité mondiale pour la Prévention des Risques de Catastrophes et de Relèvement (GFDRR) et le Gouvernement du Sénégal, à la suite des pluies diluviennes intervenues en 2009, permettent de mieux appréhender la gravité des inondations dans la zone périurbaine de Dakar. En effet, cette année-là, les inondations avaient affecté plus de 360 000 personnes, avec des coûts de reconstruction et de relèvement très élevés, estimés à environ 104 millions d'USD. Les secteurs les plus touchés étaient l'habitat (49%), la santé (14%), l'agriculture (11%), l'éducation (10%) et les transports (8%). Elles n'avaient pas épargné le commerce (20%), les infrastructures publiques (15%), l'habitat (16%), l'énergie (14%), etc. Le secteur privé en a payé le plus lourd tribut, avec 65% des dommages et 64% des pertes.

Conscient de l'impérieuse nécessité de résoudre cette problématique des inondations, le Gouvernement du Sénégal a adopté des mesures infrastructurelles et non infrastructurelles. Entre autres réponses, il a initié, dans sa première phase, le Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) exécuté par l'Agence de Développement Municipal (ADM) à partir de 2012.

Le PROGEP I a eu pour objectif de contribuer durablement à la réduction du risque d'inondation dans la zone périurbaine de Dakar et d'améliorer la capacité de planification, de résilience et de gestion de villes durables dans les agglomérations de Saint-Louis et du nouveau Pôle urbain de Diamniadio.

La mise en œuvre du PROGEP I a inspiré la mise en place du Programme Décennal de Gestion des Inondations (PDGI pour la période 2012 – 2022) et a permis d'enregistrer des résultats concluants avec la réalisation d'une cinquantaine de kilomètres de réseaux primaires et secondaires de drainage des eaux pluviales, d'une vingtaine de bassins d'écrêtement aménagés avec une capacité cumulée de 700 000 m³, de quatre stations de pompage (grand et moyen débit), etc. Ainsi, comme impacts, le PROGEP I a permis d'exonder dans la banlieue dakaroise 1 000 ha de superficie et de protéger 160 000 habitants des inondations.

Au regard du succès enregistré dans les communes d'intervention du PROGEP I et de la persistance du phénomène dans les autres localités de la banlieue, encore

affectées par les pluies torrentielles (récemment en septembre 2020), le Gouvernement du Sénégal a diligenté la formulation de la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP 2) ».

Dans cette optique et face aux urgences ponctuelles, l'État du Sénégal et ses partenaires se sont accordés pour la mise en œuvre graduelle du PROGEP 2, à travers deux phases d'urgence.

- Une première phase d'urgence opérationnelle démarrée en novembre 2020 sur le financement direct de l'État du Sénégal, à travers le Budget Consolidé d'Investissement (BCI);
- et une seconde phase (stratégique et opérationnelle) de 2022 à 2026 avec un co-financement de l'État du Sénégal et de ses partenaires (IDA et FND).

La seconde phase co-financée pour un montant de 155 millions de dollars a pour objectif de développement (ODP) : *réduire les risques d'inondation dans la zone périurbaine de Dakar et améliorer la capacité de planification et de mise en œuvre de pratiques de gestion de ville durable dans les localités d'intervention.*

Dans cette perspective, la seconde phase poursuit les réalisations d'ouvrages de drainage des eaux pluviales, le renforcement des capacités institutionnelles de planification intégrée en matière de gestion urbaine et la promotion des dynamiques communautaires de prévention et de résilience contre les effets des changements climatiques. Elle est structurée autour des composantes et sous-composantes suivantes :

- ✓ Composante 1: Planification et gestion urbaines intégrées prenant en compte les risques climatiques et la durabilité des villes
 - sous-composante 1.1 : Planification et gestion urbaines intégrées
 - sous-composante 1.2 : Réforme de la législation urbaine et du cadre réglementaire
 - sous-composante 1.3 : Promotion des bonnes pratiques pour la gestion urbaine intégrée, y compris la résilience et la durabilité
- ✓ Composante 2 : Investissement et gestion du drainage, engagement communautaire, gestion environnementale et sociale
 - sous-composante 2.1 : Construction et gestion des infrastructures de drainage
 - sous-composante 2.2 : Exploitation et entretien des ouvrages de drainage
 - sous-composante 2.3: Projets et engagement communautaires
 - sous-composante 2.4: Gestion Environnementale et Sociale.
- ✓ Composante 3 : Réponses d'urgence (CERC)
- ✓ Composante 4 : Gestion du projet.

Conformément aux dispositions de pilotage et de mise en œuvre des différentes composantes, l'ADM assurera l'exécution des sous-composantes en étroite collaboration avec les structures étatiques et paraétatiques ayant des missions et compétences spécifiques devant concourir à l'atteinte de l'ODP.

C'est dans ce cadre que l'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) assure la mise en œuvre de la sous - composante 2.2 « Exploitation et entretien des ouvrages de drainage ».

L'ancrage de la sous-composante 2.2 permet de renforcer la légitimité de l'ONAS et d'éviter toute forme d'ambiguïté dans leur rôle de leader institutionnel dans le secteur de l'assainissement global. Il répond au besoin d'une dynamique de synergie entre les différentes parties prenantes, à impulser dès la phase de conception des ouvrages.

En ce sens l'ADM et l'ONAS s'exerceront pour une meilleure articulation de leur intervention, notamment, dans la mise en œuvre de la sous – composante 2.2 « Exploitation et entretien des ouvrages de drainage » et la sous – composante 2.3 « Projet et engagement communautaires » afin de promouvoir un système inclusif de préservation des ouvrages de drainage.

Les enseignements tirés du PROGEP I révèlent une forte nécessité de prise en charge d'une implication communautaire pour l'entretien préventif des ouvrages de drainage des eaux pluviales. L'expérience a montré que l'ONAS ne peut réussir exclusivement l'entretien des ouvrages tout seul sans impliquer les autorités locales et les communautés riveraines.

En effet, ces dernières qui sont les bénéficiaires directs des réalisations sont paradoxalement coupables des nombreux cas de dégradation des ouvrages du fait de leur faible niveau d'appropriation. Il est ainsi admis que la non-implication des communautés de base dans les activités rémunératrices de la phase d'exploitation et d'entretien des ouvrages limite leur engagement pour la préservation des ouvrages.

C'est pourquoi le PROGEP 2 vise un nouveau paradigme à travers la collaboration de l'ADM et de l'ONAS autour des deux sous – composantes précitées, en cherchant à consolider et à étendre la dynamique communautaire par une valorisation de l'expertise locale dans les stratégies d'exploitation et d'entretien des ouvrages. Une telle démarche tentera de promouvoir des métiers communautaires au sein des systèmes d'assainissement et de responsabiliser davantage les groupes de base pour la surveillance et la préservation communautaire des ouvrages.

L'approche communautaire du PROGEP 2 insufflera l'économie locale autour de la gestion des ouvrages de drainage avec la création d'emplois et de richesses dans le cadre des prestations d'entretien local (sensibilisation, protection contre les diverses formes d'agression, les branchements clandestins d'eaux usées, l'accumulation de déchets solides dans les collecteurs, etc.).

Dans cet élan, il importe de définir une procédure pour assurer une cohérence des futures interventions communautaires avec les orientations et les politiques du secteur de l'assainissement pluvial. Il est également nécessaire d'élaborer des outils pratiques pour une application efficace des missions communautaires.

C'est dans cette optique que les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un consultant en charge de la conception d'un manuel de procédures et de l'élaboration de guides pratiques d'implication des acteurs communautaires dans les stratégies de préservation des ouvrages de drainage des eaux pluviales.

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS DE LA MISSION

2.1 - Objectifs général et spécifique

L'objectif global de la mission est de concevoir un manuel de procédures et des outils pratiques pour une implication efficace et durable des acteurs communautaires dans le système d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales.

De manière spécifique, la mission du consultant consistera à :

- ✦ la définition de mécanismes et de procédures inclusifs pour l'implication des acteurs communautaires dans les activités d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales sous la responsabilité de l'ONAS et des municipalités ;
- ✦ l'élaboration d'outils didactiques pour l'utilisation du manuel de procédures et pour le renforcement de l'implication des communautés de base dans la préservation et l'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales ;
- ✦ la vulgarisation des outils d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales, auprès des acteurs clés, notamment, l'ONAS, les municipalités et les communautés cibles pour une appropriation durable.

2.2 – Résultats attendus

Pour concourir à l'atteinte des ODP du PROGEP 2, les résultats attendus de la mission de conception dudit manuel sont :

- ✦ les mécanismes et procédures pour l'implication des acteurs communautaires dans les activités d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales sous la responsabilité de l'ONAS et des municipalités sont définis ;
- ✦ des d'outils didactiques pour l'utilisation du manuel de procédures par les municipalités et les communautés et le renforcement de l'implication des

communautés de base dans la préservation et l'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales sont élaborées ;

- ✦ les outils d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales sont vulgarisés, auprès des acteurs clés, notamment l'ONAS, les municipalités et les communautés cibles pour une appropriation durable.

III. MISSION DU CONSULTANT

Au regard des objectifs susvisés, le mandat du consultant à recruter porte globalement sur la conception et la vulgarisation d'un manuel et de guides pratiques pour l'implication des communautés de base dans la gestion et l'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales.

À cet effet, la mission du consultant se déroulera en deux étapes à travers :

- ✦ la conception d'un manuel de procédures et d'outils didactiques pour le renforcement de l'implication des communautés de base dans la préservation et l'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales ;
- ✦ la vulgarisation des outils pratiques d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales auprès des communes et des communautés cibles pour une appropriation durable.

3.1 La conception d'un manuel de procédures et d'outils didactiques pour le renforcement de l'implication des communautés de base dans la préservation et l'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales

- a *La conception d'un manuel de procédures pour l'implication des communautés de base dans la gestion et l'entretien des voies de drainage des eaux pluviales*

Une des premières étapes de la mission consiste à concevoir un manuel de procédures visant à orienter l'ONAS pour une intégration des communautés de base dans les activités d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales.

La définition de ces procédures formalisées devra conduire à la mise en place d'un cadre formel d'exécution des opérations à caractère administratif et financier conforme aux principes de gestion relatifs aux dispositions réglementaires des différentes entités (ONAS, Municipalités, Organisations communautaires, etc.) concernées et/ ou ciblées pour un entretien efficace et durable des voies d'eau pluviale.

En effet, le manuel permettra de mettre à la disposition de l'ONAS et des Municipalités, un outil de référence et d'orientation pour la conduite des opérations de protection et d'entretien des ouvrages. Il devra définir les typologies des groupes de base

concernés et/ou ciblés ainsi que leurs rôles et responsabilités (effectives et potentielles) dans les activités de protection et d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales.

Ledit manuel de procédures constituera un document complémentaire (voire une annexe) au manuel de procédures institutionnel de l'ONAS.

Le manuel de procédures devra prendre en compte l'organisation des communautés de base et leur renforcement pour leur implication efficace dans la gestion des ouvrages de drainage. Ainsi, les procédures de sélection, de contractualisation et de gestion administrative, technique et financière seront décrites pour bien encadrer la relation entre l'ONAS, les municipalités et les communautés de base. Le rôle des municipalités, qui sera également analysé, est défini suivant leurs prérogatives institutionnelle et opérationnelle.

In fine, le manuel de procédures oriente la collaboration entre les parties prenantes précitées et clarifie les rôles et missions des acteurs pour un partage sans équivoque des différentes responsabilités de sauvegarde, d'entretien et de maintenance des ouvrages de drainage des eaux pluviales. Il doit également être un outil de promotion de l'implication communautaire et de l'engagement social pour l'atteinte des attentes du PROGEP 2 et l'accomplissement de la mission de l'ONAS.

Pour ce faire, le consultant sélectionné aura à mener plusieurs tâches de documentation, d'exploration, d'analyse, de synthèse et de proposition, dont:

- la présentation des zones d'intervention du PROGEP 2 ;
- la définition des caractéristiques de ces localités dans le secteur de l'assainissement ;
- la collecte des données de base sur le patrimoine et les ratios techniques et financiers concernant l'entretien des ouvrages de drainage ;
- l'analyse des risques et des faiblesses liés à l'entretien des ouvrages d'assainissement (Collecteurs primaires et secondaires, bassin d'écrtage, stations de pompage, etc.) ;
- l'analyse du manuel de procédures d'exploitation des ouvrages de drainage de l'ONAS ;
- l'inventaire et les typologies/ caractéristiques des organisations communautaires de base dans les zones d'intervention du PROGEP 2 ;
- le profilage des acteurs communautaires susceptibles de répondre convenablement aux missions de collaboration et de responsabilité partagée ;
- l'identification des activités d'entretien exclusivement exécutées par l'ONAS ;
- l'identification des éventuels gaps entre les activités d'entretien effectivement menées par l'ONAS et celles menées par les municipalités et faire des propositions d'amélioration ;
- l'identification de toutes les activités complémentaires d'entretien et de sauvegarde des ouvrages à confier aux communautés ;
- la proposition de filière de formations pour ces activités complémentaires d'entretien et de sauvegarde à confier aux communautés

- la définition des étapes et démarches des différentes activités d'entretien communautaire (la surveillance, l'entretien préventif, etc.) ;
- l'élaboration d'un plan de suivi pour la bonne exécution des différentes activités d'entretien communautaires.

b L'élaboration de guide pratique pour l'implication des communautés de base dans la gestion et l'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales

Le manuel de procédures à concevoir sera parachevé par **un guide pratique** composé entre autres, des parties suivantes :

- l'utilisation et l'application des consignes dudit manuel,
- les outils et méthodes pratiques de préservation et d'entretien des ouvrages par les communautés riveraines.

En effet, le guide permettra, d'une part, d'assurer une meilleure compréhension et une mise en pratique efficace du manuel et, d'autre part, d'outiller davantage les communautés de base dans l'exercice de leur rôle de préservation des systèmes de drainage des eaux pluviales.

Au-delà du caractère organisationnel et relationnel entre les acteurs, le guide va développer une partie technico-opérationnelle sur les pratiques de préservation et d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales, à la portée des communautés. Un accent particulier sera mis sur une meilleure responsabilisation des groupes de base dans l'accomplissement des tâches de sensibilisation, d'entretien, de réparation sommaire et/ ou de remise à niveau, de sauvegarde des ouvrages et de vulgarisation des meilleures pratiques garantissant la durabilité des infrastructures.

Parmi ces tâches, le consultant devra, entre autres, traiter du déroulement des activités et des étapes de :

- sensibilisation des populations pour une meilleure appropriation des ouvrages ;
- lutte contre les branchements clandestins d'eaux usées sur les ouvrages de drainage des eaux pluviales ;
- protection des ouvrages contre les dépôts des déchets solides et liquides ;
- désensablement de la voie publique pour un meilleur drainage des eaux pluviales ;
- entretien des voiries en pavés autobloquants par des activités de balayage au quotidien par les ménages riverains ;
- nettoyage et réparation sommaires des grilles avaloirs et des voiries en pavés et autres équipements ;
- préservation des murs et des grilles de protection des bassins ;
- préservation des emprises des bassins et autres ouvrages de drainage ;
- entretien et maintenance des puisards ;
- d'autres activités jugées utiles à confier aux communautés.

3.2 La vulgarisation des outils pratiques d'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales, auprès des parties prenantes pour une appropriation durable.

Il s'agira d'organiser des sessions de renforcement de capacités et de vulgarisation du manuel de procédures et du guide pour le renforcement de l'implication des parties prenantes dans l'entretien des ouvrages de drainage.

En fonction des acteurs, le consultant devra organiser des sessions de présentation, de partage et d'exploitation du manuel de procédures et du guide d'utilisation, en collaboration avec l'ONAS l'ADM et les municipalités concernées afin de mieux faciliter leur compréhension et leur application.

À cet effet, il est attendu du Consultant la préparation, l'animation des sessions de renforcement des capacités, mais également la prise en charge de l'organisation des ateliers (location des salles de formation, prise en charge de la restauration pour les participants, mise à disposition des fournitures de bureau pour les kits de formation pour les communautés participantes, remboursement transport, etc.).

Par ailleurs, l'impression du manuel de procédures et du guide méthodologique n'est pas à la charge du Consultant. Le Consultant se limitera à les produire dans une version finie et prête à imprimer (avec validation de l'ADM et l'ONAS) ; leur duplication est du ressort de l'ADM.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant à recruter devra être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur hydraulicien ou de Génie civil (de niveau bac + 5) et disposant d'au moins 15 ans d'expérience en assainissement urbain et plus spécifiquement en gestion des ouvrages de drainage des eaux pluviales. Aussi, il devra avoir conduit au moins 01 mission de conception de manuel de procédures et au moins de 02 missions d'élaboration de guides dans le secteur de l'assainissement.

Une bonne expérience dans le domaine des collectivités territoriales en milieu urbain (avec au moins 03 missions en relation avec les municipalités dans les questions d'assainissement et/ ou de gestion des eaux pluviales) et une connaissance avérée de la dynamique associative/communautaire sont requises (avec au moins 02 missions impliquant l'intervention des groupes de base en milieu urbain).

Il devra également disposer d'une solide expérience dans l'organisation et la mise en œuvre de sessions de renforcement des capacités dans des thématiques similaires et pour une cible adulte (au moins 02 expériences). Son expérience dans la zone d'intervention serait un atout.

Toutefois, le consultant recruté pourra s'adjoindre, à sa charge, des compétences complémentaires pour le bon déroulement de la mission.

V. CALENDRIER INDICATIF D'EXÉCUTION DE LA MISSION

La mission se déroulera sur une période calendaire de six (06 mois). Le volume global des prestations est de 140H/Jours.

ÉTAPES	DÉSIGNATION	DUREE
1	Élaboration (conception) des outils didactiques (manuel de procédures et guides) pour le renforcement de l'implication des communautés de base dans l'entretien des ouvrages	90 H/Jour
2	Vulgarisation (partage et renforcement des capacités des acteurs) du manuel de procédures et du guide pour le renforcement de l'implication des parties prenantes dans l'entretien des ouvrages de drainage	50 H/Jour

VI. LIVRABLES ATTENDUS

Pour chaque étape, il est attendu du Consultant la production des livrables ci-après :

	Désignation Livrables	ÉCHÉANCE (T 0 = date remise OS)
1.	un rapport d'orientation méthodologique présentant la démarche et les étapes à adopter pour le déroulement des activités	T 0 + 07 jours
2.	un rapport d'analyse situationnelle du système d'assainissement des eaux pluviales avec un diagnostic organisationnel des intervenants (notamment des acteurs communautaires à travers leur typologie, les caractéristiques, les capacités et les limites dans le cadre du secteur)	T 0 + 45 jours
3.	un manuel de procédures opérationnel et son guide d'utilisation visant l'implication, par l'ONAS et les municipalités, des communautés de base dans l'entretien et la préservation des ouvrages de drainage des eaux pluviales	T 0 + 75 jours
4.	les outils didactiques pour le renforcement de l'implication des municipalités et communautés de base dans la préservation et l'entretien des ouvrages de drainage des eaux pluviales	T 0 + 100 jours
5.	un plan de vulgarisation du manuel de procédures et des outils didactiques (indiquant les activités à dérouler, notamment, les dates indicatives de déroulement des sessions de formation entre le 120 ^{ème} et le 170 ^{ème} jour après l'OS.)	T 0 + 100 jours
6.	Un rapport final de mission retraçant les étapes de la mission et les enseignements tirés en mettant en exergue la perception des parties prenantes, sur les outils et leur capacité d'application	T 0 + 180 jours

VII. DONNÉES / MATÉRIELS FOURNIS PAR LE CLIENT

Le Client fournira au Consultant toute la documentation et les outils disponibles pour permettre une exécution correcte de sa mission. Le Client établira également des lettres d'introduction pour faciliter les contacts avec les différents acteurs et institutions concernés par la mission.

VIII. ÉLÉMENTS INDICATIFS DES ACTIVITÉS DE LA MISSION

<i>RUBRIQUES</i>	<i>ÉLÉMENTS INDICATIFS</i>
Nombre de jours d'intervention du Consultant	<ul style="list-style-type: none">• 140 jours d'intervention
Nombre de collectivités territoriales d'intervention	<ul style="list-style-type: none">• 10 collectivités territoriales
Nombre de structures communautaires à mobiliser pour les besoins de l'étude	<ul style="list-style-type: none">• environ 70 organisations de base à rencontrer dans les communes pour des activités de diagnostic, de planification stratégique, de restitution, etc.
Rencontres et sessions de formation des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none">• 20 rencontres communales publiques d'information et de partage• 15 sessions de formation (devant se dérouler dans les salles des municipalités)• 40 participants environ par session• durée d'une session 3 jours
Charges remboursables	<ul style="list-style-type: none">• Frais de communication, impression, reprographie, supports, infographie, etc.• Frais de déplacement (transport consultant)• Frais de restauration (pause-café et déjeuner) des participants aux sessions de formation ;• Kits de formation (stylo, bloc-notes) ...• Frais de déplacement des participants aux sessions de formation
Couverture des charges selon les dispositions du G 50	<ul style="list-style-type: none">• Pause-café (2000 FCFA par personne)• Déjeuner (4000 FCFA par personne)• Remboursement transport (5000 FCFA par personne)